

SIGMAP



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

Ministère : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Point Focal : CPMP333001 : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (333)
Autorité contractante : PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD) -

Maitre d'oeuvre :

Type structure : EPA

Numéro marché : 21-L-0-0-0491/07-333

Objet : FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES AUX EQUIPES DU PROJET CEA CCBAD

Type de marché : FOURNITURES - FOURNITURE DE VEHICULE

Appel d'offre ouvert N°

ouvert le

jugé le

Appel d'offre restreint N°

Gré à gré autorisé par lettre N°

Titulaire		TERACAR MOTORS,	
Montant HTVA :	41 949 153	TVA :	18%
Cautionnement définitif :		Montant TTC :	49 500 000
Imputation budgétaire :	2251	Délai d'exécution :	45 Jours
Domiciliation bancaire :		N° de compte :	
Compte contribuable :	2010611Z		



Financements	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
	49 500 000	0	0

Autre bailleur	Bailleur(s)
	49 500 000

Ordonnancement prévu sur CP année	2021	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
		49 500 000	0	0

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

- 1° - Soumission
- 2° - Cahier des charges tel que soumis aux candidats lors de la consultation
 - Cahier des Clauses et Conditions Administratives Générales (CCAG)
 - Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Cahier de Clauses Techniques Générales (CCTG)
 - Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 3° - Le bordereau des prix unitaires ou Le descriptif
- 4° - Le devis quantitatif et estimatif (facultatif) Décomposition du prix global et forfaitaire (facultatif)

Personne chargée du suivi du marché :

.....te



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Contrat n°-F/CEA-IMPACT-CI/2021

N° DU CONTRAT RÉSILIÉ DONNANT DROIT À CE CONTRAT : NÉANT

OBJET : FOURNITURE DE DEUX (2) VEHICULES AUX EQUIPES DU PROJET CEA CCBAD

TYPE DE CONTRAT : CONTRAT RÉMUNÉRÉ AU FORFAIT

PASSÉ PAR : PROCÉDURE SIMPLIFIÉE (PSL)

Date d'ouverture des plis techniques

: 7 DECEMBRE 2021 Date de jugement des plis techniques : 7 DECEMBRE 2021

Titulaire : **TERACAR MOTORS**

Siège Social : Imm. le Walébo Av. Rond-point Allassane OUTATARA, Riviera-Bounoumin-Abidjan - 08 BP 372 Abidjan 08

Tél. : (225) 27 24 55 65 97

Email : charles.Biafon@teracar-motors.com

Registre du Commerce : N° CI-ABJ-2020-B-02653

Forme Juridique : SARL

Compte Contribuable : 2010611 Z

Montant du Contrat en F CFA (TTC) : 49 500 000

Avance de démarrage : **Sans objet**

Cautionnement définitif : **Sans objet**

Délai d'exécution : **45 JOURS**

Imputation Budgétaire : **CEA-CCBAD : 225**

Sources de Financement

F CFA

Trésor (CI)

AFD

EMPRUNTS

49 500 000

ENGAGEMENT COUVRANT LES PÉRIODES SUIVANTES :

Sur Trésor (CI)

Sur Convention AFD

Sur EMPRUNTS

Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2021

49 500 000 F CFA

Ordonnancement prévu sur CP Année Courante +1

0 F CFA

PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT :

1. Pièce n°1 : Le Contrat
2. Pièce n°2 : Les Annexes

Responsable du Marché : Cellule de Coordination du CEA-CCBAD

Tel : (225) 27 22 40 37 25

DECEMBRE 2021

OBJET : FOURNITURE DE DEUX VEHICULES AUX EQUIPES DU PROJET CEA CCBAD

Montant H.T : 41 949 153 F CFA

T.V.A : 7 550 847 F CFA

Montant T.T.C : 49 500 000F CFA

FOURNISSEUR : TERACAR MOTORS

Compte contribuable : 2010611 Z

Numéro de l'acte d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier: CI-ABJ-2020-B-02653

Domiciliation bancaire du titulaire : BNI CI 092 01012009144170000 42

Source de financement : Budget CEA CCBAD

Imputation budgétaire : 225 « matériel de transport »

Année budgétaire : 2021

Délai d'exécution : 45 jours



Sommaire des pièces constitutives du contrat

Pièce 1 : l'acte d'engagement

Pièce 2 : la soumission du fournisseur

Pièce 3 : la notification de l'attribution du contrat au titulaire

Pièce 4 : les clauses du contrat

Pièce 5 : le bordereau des prix unitaires

Pièce 6 : le descriptif des fournitures

Pièce 7 : le devis quantitatif et estimatif



PIECE 1 : ACTE D'ENGAGEMENT

Aux termes du présent contrat,

ENTRE :

Le Projet de Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD), 22 BP 582 Abidjan 22 Tel / Fax : (225) 22 40 37 24; Sis au Pôle Scientifique de Bingerville Ex-ESIE, représenté par **Prof. KONE Daouda**, Coordonnateur du projet de Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable, agissant sa qualité d'Agence d'Exécution du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest, en abrégé « **CEA-CCBAD** », (ci-après appelé le "Client")

« **Projet CEA CCBAD** », « **Le Client** » ou « **L'Autorité Contractante** »

ET :

d'une part,

L'entreprise TERACAR MOTORS, au Capital de 1 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan CI-ABJ-2020-B-02653 ; 08 BP 372 Abidjan 08, Tel : 27 24 55 65 97 ; représentée par Monsieur **Charles BLAFON**, **Directeur Général**, (ci-après appelé "le Prestataire")

« **le Titulaire** » ou « **le Prestataire** »

d'autre part,

ATTENDU QUE

L'autorité contractante a lancé une consultation pour la livraison de deux (2) véhicules aux équipes du projet **CEA CCBAD** et a accepté l'offre du titulaire pour la livraison desdites véhicules, pour un montant de **quarante-neuf-millions cinq-cent-mille (49 500 000) Francs CFA TTC**, et reparti comme suit : un véhicule de marque **TOYOTA FORTUNER 2.7L 4WD SUV**, coût unitaire 35 000 000 F CFA TTC et un véhicule de marque **HYUNDAI GRAND i10 1,2L BVA**, coût unitaire 14 500 000 F CFA TTC, ci-après dénommé le « **montant du contrat** » et dans le délai maximal de **45 jours**.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce contrat, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du contrat auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du contrat et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) le présent acte d'engagement ;
 - b) la soumission du titulaire ;
 - c) la notification d'attribution du contrat adressée au titulaire par l'autorité contractante ;
 - d) les clauses du contrat ;
 - e) le bordereau des prix unitaires ;
 - f) le descriptif des fournitures ;
 - g) le devis quantitatif et estimatif.
3. Le présent acte d'engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du contrat. En cas de différence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'autorité contractante doit effectuer au bénéfice du titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le titulaire convient avec l'autorité contractante par les présentes, de livrer les fournitures et de remédier aux défauts de celles-ci, conformément à tous égards aux dispositions du contrat.

5. L'autorité contractante convient par la présente de payer au titulaire, en contrepartie des livraisons et services connexes, le montant du contrat, ou tout autre montant dû au titre du contrat, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le contrat.

EN FOI DE QUOI les parties au présent contrat ont fait signer le présent document conformément, aux lois en vigueur en Côte d'Ivoire, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Fait en six (6) exemplaires originaux

Signé le : 28/12/2021
Pour le PRESTATAIRE

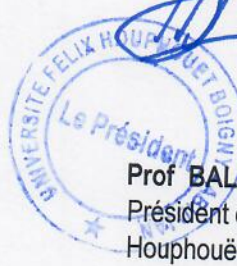
TERACAR MOTORS
08 BP 372 Abidjan 08
RCCM: CI-ABJ-2020-B-02653
CC: 2010611 Z
Tél: +225 07 09 97 25 05



Monsieur Charles BLAFON
Directeur Général



Signé le :
Pour le CLIENT
Projet CEA CCBAD



Prof BALLO Zié
Président de l'Université Félix
Houphouët Boigny

1071, Plateau

Poste Comptable



VISA DU CONTROLE BUDGETAIRE

Monsieur Délégué

Reçu la somme de

18200
Six mille francs

Quittance n°

Enregistré le

Registre Vol

21 FEB 2022
16704

Le Receveur

Le Chef de Bureau de V...
de l'Administration des Impôts



PIECE 2 : SOUMISSION DU FOURNISSEUR

F2 : Lettre de soumission de l'offre

(Le candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Un timbre fiscal de 1 000 F CFA est requis pour la lettre de soumission.)

Date: (insérer la date **(03 Décembre 2021)** de remise de l'offre)
Avis de consultation numéro : (LF001/2021)

À : **(Projet de Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD).)**

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le dossier de consultation, y compris l'additif/ les additifs numéros: (insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs le cas échéant) ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
b) Nous nous engageons à livrer les fournitures ci-après conformément au dossier de consultation et au délai d'exécution spécifié à l'article E0.7 des données d'évaluation des offres : **(FOURNITURE DE DEUX (2) VEHICULES AUX EQUIPES DU PROJET CEA CCBAD)**

Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de :

montant de l'offre en chiffres hors T.V.A.: **41 949 153 F CFA ; (Quarante et Un millions Neuf Cent Quarante Neuf Mille Cent Cinquante Trois Franc CFA)**

montant de la T.V.A. en chiffres au taux de 18 % **7 550 847....F CFA ; (Sept Millions Cinq Cent Cinquante Mille Cent Quarante Sept Francs CFA)**

- montant de l'offre en chiffres T.T.C : **49 500 000 F CFA ; (Quarante Neuf Millions Cinq Cent Mille Francs CFA)**
- montant de l'offre en lettres : **Quarante Neuf Millions Cinq Cent Mille Francs CFA, Toutes Taxes Comprises. (49 500 000 FCFA)**

- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

(Indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, s'ils s'appliquent)

(Indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant)

- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'article E0.6 des données d'évaluation des offres à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
f) Notre candidature, ainsi que celle de tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du contrat, ne tombent pas sous les conditions de sanction ou d'exclusion de l'article E0.1 des données d'évaluation des offres.

- g) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

- h) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous jusqu'à ce que le marché formel soit établi et signé.

Nom **(Charles BLAFON)**

En tant que **(Directeur Général)**

Signature et cachet (.....)

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de **(TERACAR MOTORS)**

En date du : **06/12 / 2021**





PIECE 3 : LA NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT AU TITULAIRE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Centre d'Excellence Africain

N/Réf: 093-21/CCBAD/CEA-IMPACT/ky

Abidjan, le 10 décembre 2021

Objet : Marché public de fournitures ayant
pour objet la fourniture de deux véhicules
aux équipes du projet CEA CCBAD.

_-)
Monsieur le Directeur Général de
TERACAR MOTORS

Notification d'attribution



Monsieur le Directeur Général,

Au terme de la procédure concurrentielle restreinte lancée le mardi 23 novembre 2021, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre entreprise a été retenue pour l'exécution des prestations pour un montant de **quarante-neuf-millions cinq-cent-milles (49 500 000) francs CFA TTC**.

Par ailleurs, veuillez faire six (06) copies de la présente lettre puis apposer la mention « **pour accord en ces termes** » suivi de la date, cachet et signature, puis me les retourner.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre meilleure considération.

Pour accord en ces termes

17/12/2021
TERACAR MOTORS

08 BP 372 Abidjan 08
N° FCM: CI-ABJ-2021-B-02653
Tél: +225 07 09 97 25 05

Coordonnateur-Adjoint du CEA-CCBAD

**Coordonnateur
Adjoint du Projet
CEA-CCBAD**

Dr CHERIF Mamadou

PIECE 4 : LES CLAUSES DU CONTRAT

Articles	Dispositions
1. Intervenants	Nom de l'autorité contractante : Projet de Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD).
2. Lieu de livraison	Les fournitures objet du présent contrat seront livrées à : Pôle scientifique et d'innovation de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), sis à Bingerville (ex-ESIE)
3. Les incoterms	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2010)
4. Délai de garantie	Le délai de garantie des fournitures est de 36 mois ou 100 000 km
5. Montant des livraisons	Le montant des livraisons est de : 49 500 000 F CFA
6. Modalités de paiement	Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après : le paiement de la prestation, après son exécution totale, sera effectué après le dépôt de la facture
7. Impôts droits, taxes	Les impôts, droits et taxes sont exigibles
8. Inspections et essais	<i>(Insérer le cas échéant, la liste des inspections et essais à effectuer par le titulaire à sa charge avant l'acceptation des livraisons) : NA</i>
9. Nature du prix	Le contrat est à prix unitaires.
10. Révision des prix	Les prix sont fermes et non révisables.
11. Domiciliation des paiements	Les paiements au fournisseur seront effectués au compte bancaire suivant : BNI CI 092 01012009144170000 42
12. Délai de livraison	Le délai de livraison maximum des fournitures est fixé à : 45 jours La livraison des fournitures et des services connexes sera effectuée conformément au délai ci-dessus ou au calendrier de livraison et d'achèvement proposé par l'autorité contractante et joint en annexe. Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les livraisons. L'autorité contractante devra à cet effet, notifier l'ordre de service au titulaire au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de début des livraisons.
13. Prolongation des délais de livraison	Remous sociaux, Grèves dans les administrations, insurrection armée
14. Seuil de prolongation des délais de livraison ouvrant droit à la résiliation du contrat	1/3 du délai initial du marché.
15. Force majeure	Remous sociaux, Grèves dans les administrations, insurrection armée
16. Intérêts moratoires	Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.
17. Pénalités, et retenues	Le contrat sera résilié en cas de non-respect du délai de livraison ou lorsque le montant des pénalités de retard atteint le seuil de 20 % du montant du contrat. Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant : 1/3000ème du montant non révisé du contrat et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.
18. Avenants	Toute modification au présent contrat doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.



Articles	Dispositions
19. Règlement des différends	Les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement ou du contrôle du présent contrat ne peuvent en aucun cas être portés devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiables prévus au chapitre III de l'arrêté portant procédures concurrentielles simplifiées.
20. Entrée en vigueur du contrat	Le contrat entre en vigueur dès sa signature par le premier responsable de l'autorité contractante ou son délégué et sa notification au titulaire. Le début d'exécution du contrat est marqué par la date figurant dans la notification de l'ordre de service au titulaire.



PIECE 5 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



F3 : Bordereaux des prix unitaires

Date: (insérer la date **03 Décembre 2021**) de remise de l'offre)
Avis de consultation numéro : (LF001/2021)

Numéro d'ordre	Désignation	Montant en chiffres en F CFA	Montant en lettres en F CFA
1	TOYOTA FORTUNER 2.7L 4WD SUV	35 000 000	Trente Cinq Millions de Franc CFA
2	HYUNDAI GRAND i10 1,2L BVA	14 500 000	Quatorze Millions Cinq Cent Mille de Franc CFA



Signature du Fournisseur et nom
TERACAR MOTORS
08 BP 372 Abidjan 08
N°RCCM: CI-ABJ-2020-B-02653
CC: 2010611 Z
Tél: (+225) 07 09 97 25 05

F4 : Calendrier de livraison

(En cas de livraisons échelonnées sur une période, l'autorité contractante doit renseigner le présent calendrier de livraison)

Date: (insérer la date **03 Décembre 2021**) de remise de l'offre)
Avis de consultation numéro : (LF001/2021)

Numéro d'ordre	Désignation	Date de livraison au plus tôt proposée par l'autorité contractante	Date de livraison au plus tard proposée par l'autorité contractante
1	Véhicule SUV 4x4	trente (30) jours	quarante-cinq (45) jours
2	Véhicule berline	trente (30) jours	quarante-cinq (45) jours

Signature du Fournisseur et nom
TERACAR MOTORS
08 BP 372 Abidjan 08
N°RCCM: CI-ABJ-2020-B-02653
CC: 2010611 Z
Tél: (+225) 07 09 97 25 05

PIECE 6 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES



Section III : Descriptif des Fournitures et services connexes
(À remplir par le Fournisseur)

Véhicule de type SUV 4X4

Noms des Fournitures	Spécifications techniques et normes applicables	Votre réponse
Alimentation	Injection directe	Injection directe
Carburant	Essence	Essence
Couple maxi Nm/ (tr/min)	420/1400-3400	245/4000
Cylindrée (cm3)	2755	2694
Nombre de cylindres	4	4
Nombre de soupapes par cylindre	4	4
Puissance maxi (ch) à tr/mn	204/3400	166/5200
Type de moteur	En ligne	En ligne
Nombre de portes	5 portes	5 portes
Silhouette	SUV	SUV
Dimensions (Lxlxh) en mm	4795 x 1855 x 1835	4795 x 1855 x 1835
Empattement (mm)	2745	2745
Garde au sol (mm)	279	279
Boîte de vitesses	Automatique	Automatique
Transmission	4X4 enclenchable manuellement	4X4 enclenchable manuellement
Capacité réservoir carburant (L)	80	80
Nombre de places	7	7
Poids à vide (kg)	2120	2025
Poids total autorisé en charge (kg)	2735	2735
Frein arrière	Disques ventilés	Disques ventilés
Frein avant	Disques ventilés	Disques ventilés
Frein de parking	Manuel	Manuel
Suspensions avant	Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux	Doubles Triangles
Dimension pneu	265/65 R17	265/65 R17

Signature du Fournisseur et nom

TERACAR MOTORS
06 BP 372 Abidjan 08
N°RCCM: GABJ-2020-B-02652
CC: 2010611 Z
Tél: +225 07 00 00 00 00

[Signature]

Ly P Jh

Véhicule de type berline

Noms des Fournitures	Spécifications techniques et normes applicables	Votre réponse
Type de carrosserie	Sedan	Sedan
Nombre de places	5	5
Portes	4	4
Type de carburant	Essence	Essence
Puissance max.	83 CH @ 6000 rpm	83 CH @ 6000 rpm
Puissance par litre	69.3 CH/l	69.3 CH/l
Position du moteur	Avant, transversal	Avant, transversal
Cylindrée	1197 cm3	1197 cm3
Nombre de cylindres	4	4
Position des cylindres	ligne	ligne
Alimentation	Moteur atmosphérique	Moteur atmosphérique
Distribution	Dual VVT	DOHC
Systèmes moteurs	Arrêt et redémarrage automatique du moteur	
Réservoir à carburant	37 l	37L
Longueur	3995 mm	3995 mm
Largeur	1680 mm	1735 mm
Hauteur	1520 mm	1515 mm
Empattement	2450 mm	2450 mm
Architecture de transmission	Le moteur à combustion interne entraîne les roues avant du véhicule.	Le moteur à combustion interne entraîne les roues avant du véhicule.
Roues motrices	Traction avant	Traction avant
Nombre de vitesses (transmission manuelle)	5	5
Suspension avant	type McPherson indépendants	type McPherson indépendants
Suspension arrière	Torsion	Torsion
Freins avant	Disques	Disques
Freins arrière	Drum	Drum
Systèmes d'assistance	ABS (Système anti-blocage des roues)	ABS (Système anti-blocage des roues)
Taille des pneus	165/70 R14; 175/60 R15	165/80 R14 ; 185/65 R15
Jantes de taille	14; 15	14; 15



Signature du Fournisseur et nom

TERACAR MOTORS
08 BR 372 Abidjan 08
N° RCCM: 01-ABJ-2020-B-02652
CC 2010
Tél: +225 07 00 01 20 00



PIECE 7 : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Formulaire de Devis Quantitatif et Estimatif

Numéros d'ordre	Désignations	Quantités	Unités	Prix unitaires en F. CFA	Prix totaux en F. CFA
1	Véhicule type SUV 4X4	1	u	29 661 017	35 000 000
2	Véhicule berline	1	u	12 288 136	14 500 000
Prix total Hors TVA					41 949 153
TVA : 18%					7 550 847
Prix total TTC					49 500 000

Signature du Fournisseur et nom

TERACAR MOTORS
 08 BP 372 Abidjan 08
 N°RCM: CI-ABJ-2020-B-02653
 CC: 20106117
 Tél: +225 07 99 97 25 05



ANNEXES



GRATADOUR Celine <gratadourc@afd.fr>

À : Daouda Kone, bidie BIDIE, Yaya koné, Mamadou Cherif

Cc : KELETIGUI LAMINE Djire, ASSAMOI Louise-Assamoi

mar. 7 sept. 2021 à 12:01

Chrono : 406

Réf : CCI 1679 01 T : ANO 406 ACE IMPACT/CCBAD : achat véhicule 4*4 CCBAD

PJ : demande de cotation

Monsieur le Coordonnateur,



Nous vous remercions de la transmission de la demande de cotation pour l'achat du véhicule de type 4*4 pour le CCBAD.

L'AFD n'a pas d'objection à la demande de cotation jointe.

Conformément au manuel de procédure du projet ACE Impact, le montant d'acquisition du véhicule n'excédera pas 35 MFCFA. Le CCBAD devra fournir également un manuel sur la gestion du véhicule acquis pendant et après le projet. Ce manuel devra être transmis à l'AFD lors de la demande d'ANO pour la sélection du fournisseur.

Cordialement,

Céline Gratadour

Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : Fourniture de deux (02) véhicules aux équipes du projet CEA CCBAD.

A : Centre d'Excellence Africain pour les Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD).

Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

1. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet :

a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à



ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement



ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : **Charles BLAFON**

Dûment habilité à signer pour et au nom de l'entreprise **TERACAR MOTORS**

Signature :

En date du : 28 / 12 / 2021

En tant que : **Directeur Général**

TERACAR MOTORS

08 BP 372 Abidjan 08

N°RCCM: CI-ABJ-2020-B-02653

CC: 2010611 Z

Tel: +225 07 09 97 25 05

